



**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU  
8 AVRIL 2021**



# FEUILLET DE CLÔTURE

## SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE LA GASCOGNE TOULOUSAIN DU 8 AVRIL 2021

### DÉLIBÉRATIONS

N° 08042021 –

N°	Classification	Objet	Vote	Préf.
8	FINANCES	Vote du budget primitif 2021 du CIAS de la Gascogne Toulousaine	<i>Unanimité</i>	7,1
9	FINANCES	Vote du budget primitif 2021 du budget annexe SAAD	<i>Unanimité</i>	7,1
10	RESSOURCES HUMAINES	Convention d'adhésion au traitement des dossiers de demande d'allocations chômage et leurs suivis	<i>Unanimité</i>	4,1





EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre de conseillers : 13  
Conseillers en exercice : 12  
Présents : 6  
Excusés : 3  
Absents : 3  
Procurations : 2

**Vote**

Favorables : 8  
Défavorable : 0  
Abstention : 0  
Non votant : 0

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi 8 avril, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil d'administration dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la commune de l'ISLE-JOURDAIN, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 30 mars 2021

Présents<sup>1</sup> : Francis IDRAC, Jean-Claude DAROLLES, Denis DARAN, Martine DISPANS, Thierry LACAZETTE et Jean-Claude TOR

Procurations :

- 1- M. Georges BELOU a donné procuration à M. Francis IDRAC
- 2- Mme Delphine COLLIN a donné procuration à M. Francis IDRAC

n° CIAS 08042021-08

Objet

**FINANCES**

Vote du budget primitif  
2021 du CIAS de la  
Gascogne Toulousaine

Étaient excusés : Georges BELOU, Delphine COLLIN, et Marion ARTUS

Étaient absents : Muriel ABADIE, Mohammed EL HAMMOUMI et Élisabeth RENAULT

A été nommé secrétaire : Jean-Claude DAROLLES

Monsieur le président présente à l'assemblée le budget primitif 2021 du budget principal CIAS joint en annexe.

**Section de fonctionnement**

- Dépenses : 5 119,00 €  
- Recettes : 5 119,00 €

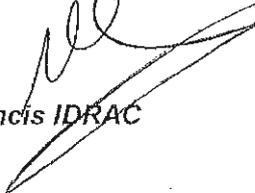
**Section d'investissement**

- Dépenses : 5 000,00 €  
- Recettes : 5 000,00 €

Vu le débat d'orientations budgétaires du 2 mars 2021, le Conseil d'administration, ouï l'exposé du président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2021 du budget principal CIAS.

La présente délibération a été signée le 13 avril 2021  
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 13 avril 2021  
Expédiée à la Préfecture le 13 avril 2021  
Affichée le 13 avril 2021

Le Président,

  
Francis IDRAC

<sup>1</sup> Conformément à l'article 6 alinéa 4 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire : « IV.- Par dérogation aux articles L. 2121-17, L. 2121-20, L. 3121-14, L. 3121-14-1, L. 3121-16, L. 4132-13, L. 4132-13-1, L. 4132-15, L. 4422-7, L. 7122-14, L. 7122-16, L. 7123-11, L. 7222-15 et L. 7222-17 du code général des collectivités territoriales et aux articles L. 121-11 et L. 121-12 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie, et jusqu'au terme de l'état d'urgence sanitaire déclaré par le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire et prorogé dans les conditions prévues à l'article L. 3131-14 du code de la santé publique, les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, les commissions permanentes des conseils départementaux et régionaux, de la collectivité territoriale de Guyane et du Département de Mayotte et les bureaux des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Si, après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, l'organe délibérant, la commission permanente ou le bureau est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors sans condition de quorum. Dans tous les cas, un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs ».

## NOTE DE SYNTHSE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

### Budget primitif du budget CIAS

L'élaboration des budgets primitifs 2021 des collectivités territoriales et de leurs groupements s'inscrit dans un contexte économique et financier particulièrement incertain. Les collectivités territoriales ont en effet été placées en première ligne pour lutter contre la pandémie et ses conséquences. Dès le début de cette crise sanitaire, la communauté de communes Gascogne Toulousaine et le CIAS se sont mobilisés pour maintenir les services publics et soutenir le tissu économique, associatif local.

La section de fonctionnement, en dépenses, recouvre peu d'écritures, principalement des adhésions à divers organismes (UDCCAS et à UNCCAS), des fournitures administratives, et d'éventuels intervenants extérieurs.

La section de fonctionnement, en recettes, est constituée de la subvention d'équilibre du budget principal de la communauté de communes Gascogne Toulousaine.

Le CIAS n'a pas vocation à effectuer d'investissements structurants. Toutefois, il est nécessaire d'assurer le renouvellement du matériel informatique et du mobilier du service d'Aide et D'accompagnement à Domicile.

Groupes Chapitr	Article Nat. (Cod	BP 2020	CA 2020	BP 2021	Commentaires
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>7 030,00</b>	<b>2 292,16</b>	<b>5 119,00</b>	
<b>Chapitre 011</b>		<b>3 930,00</b>	<b>2 292,16</b>	<b>3 119,00</b>	
011	6064	500,00	660,00	1 000,00	fournitures adm
011	6161	700,00	0,00	0,00	
011	6182	80,00	0,00	0,00	
011	6257	150,00	0,00	0,00	
011	627	150,00	328,76	20,00	commission ligne trésorerie
011	6281	1 600,00	1 303,40	1 500,00	cotisations UNCASS, UDCASS
011	6288	350,00	0,00	599,00	intervenants extérieurs
<b>Chapitre 66</b>		<b>800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
66	6615	800,00	0,00	0,00	
<b>Chapitre 022</b>		<b>500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
022	022	500,00	0,00	0,00	
<b>Chapitre 023</b>		<b>1 247,00</b>		<b>91,00</b>	
023	023	1 247,00	0,00	91,00	virement section investissement
<b>Chapitre 042</b>		<b>953,00</b>		<b>1 909,00</b>	
042	6811	953,00	0,00	1 909,00	amortissement
<b>Recettes de fonctionnement</b>		<b>7 030,00</b>	<b>5 292,16</b>	<b>5 119,00</b>	
<b>Chapitre 70</b>		<b>7 030,00</b>	<b>5 292,16</b>	<b>5 119,00</b>	
74	7475	7 030,00	5 292,16	5 119,00	subvention CCGT
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>2 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>	
<b>Chapitre 20</b>		<b>200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
20	205	200,00	0,00	0,00	
<b>Chapitre 21</b>		<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>	
21	2183	1 500,00	0,00	4 500,00	renouvellement 3 PC
21	2184	250,00	0,00	500,00	mobilier pour déménagement
21	2188	250,00	0,00	0,00	
<b>Recettes d'investissement</b>		<b>2 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>	
<b>Chapitre 10</b>				<b>3 000,00</b>	
10	1068			3 000,00	excédent de fonctionnement
<b>Chapitre 021</b>		<b>1 247,00</b>	<b>0,00</b>	<b>91,00</b>	
021	021	1 247,00	0,00	91,00	virement section de fonct.
<b>Chapitre 040</b>		<b>953,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 909,00</b>	
040	281783	321,00	0,00	1 437,00	
040	281784	236,00	0,00	472,00	
040	28788	396,00	0,00	0,00	
<b>Résultat de l'année</b>			<b>3 000,00</b>		

## Budget primitif du budget annexe SAAD

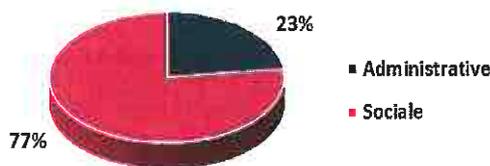
Les dépenses du budget annexe SAAD sont essentiellement des dépenses de personnel 321 k€, soit plus de 92 % des dépenses totales et des dépenses relatives aux charges courantes (téléphonie, frais de déplacements des aides à domicile, loyer, adhésion organismes partenaires...).

Il est à souligner que parmi les agents du SAAD, il n'y a pas d'agents de la direction et des services supports (Finances, RH, gestion des assemblées ...). Ce service bénéficie des services supports de la CCGT. Aussi, une refacturation de ces charges entre le budget principal de la CCGT et le BA SAAD est prévu pour 7,5 k€.

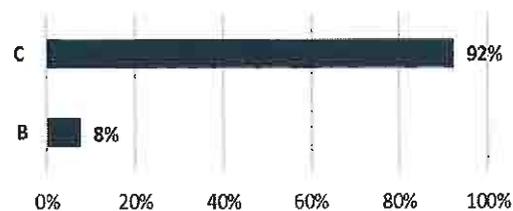
Les recettes sont constituées notamment des refacturations aux bénéficiaires pour 238 k€, de la subvention d'équilibre de la CCGT 63k€ et de la refacturation au CCAS de l'Isle-Jourdain de 10 % du salaire de la responsable du SAAD qui intervient pour le CCAS, 4 k€.

Les effectifs au 01/01/2021 sont de 13 agents : 7 aides à domicile titulaires, 3 aides à domicile contractuels et 3 agents administratifs. Il est à noter qu'aucun n'agent n'est à temps complet.

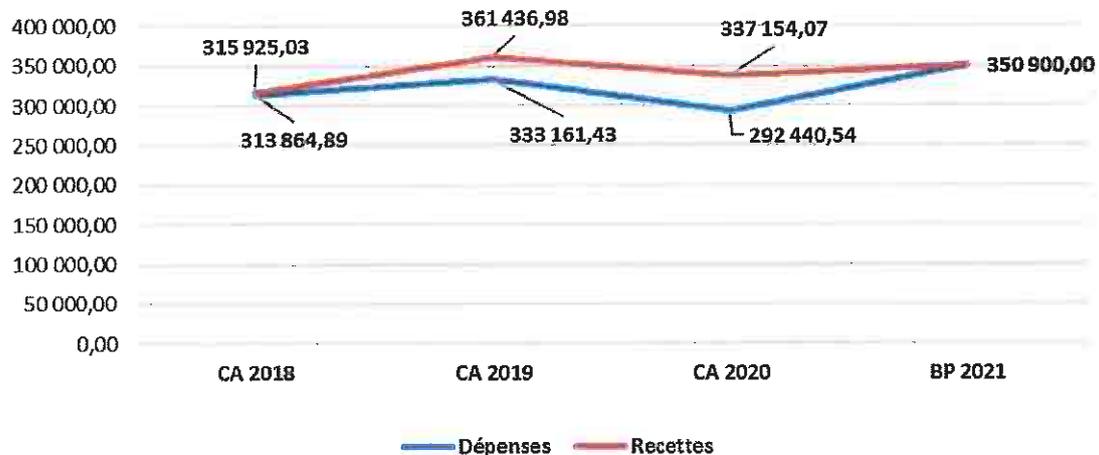
**REPARTITION PAR FILIERE**  
(en pourcentage)

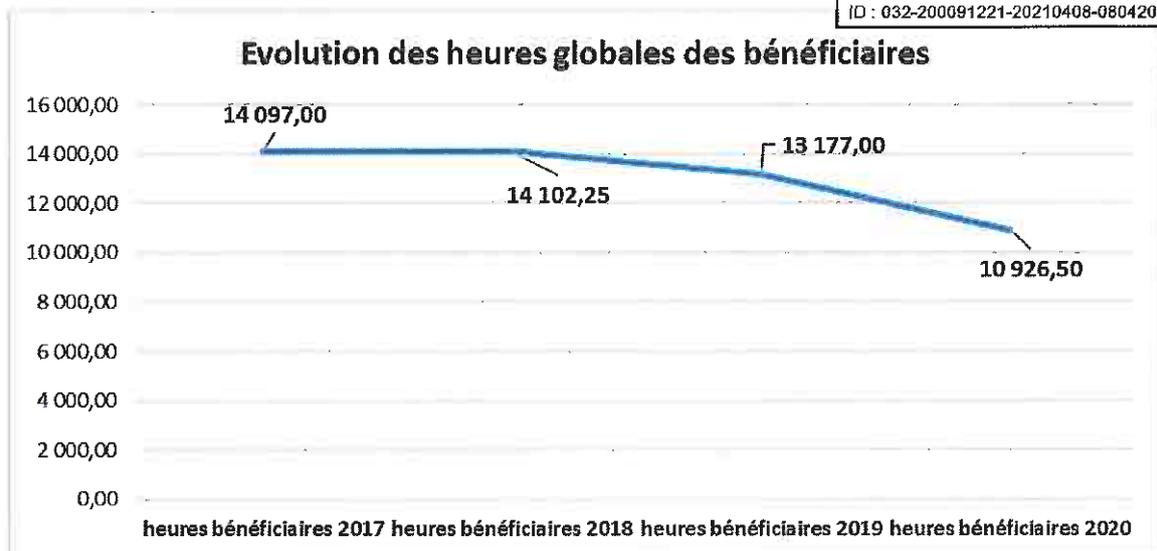


**REPARTITION PAR CATEGORIE**  
(en pourcentage)



**Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement**





Il est à noter une baisse structurelle des heures depuis trois ans, amplifiée en 2020 par la crise sanitaire, soit une baisse de plus de 22 % entre 2017 et 2020. Pour 2021, il est prévu une augmentation des heures par rapport à 2020 mais en deçà de celles de 2019.

	heures bénéficiaires 2017	heures bénéficiaires 2018	heures bénéficiaires 2019	heures bénéficiaires 2020
AURADE	674,00	618,00	387,50	322,00
FONTENILLES	0,00	0,00	0,00	0,00
LIAS	330,00	232,00	210,00	0,00
ISLE JOURDAIN	9 400,00	9 751,00	8 749,00	6 988,50
PUJAUDRAN	670,50	625,00	642,00	684,00
ENDOUFIELLE	67,50	76,25	134,50	137,00
FREGOUVILLE	602,50	475,00	307,00	353,50
CLERMONT SAVES	267,00	275,00	289,00	261,00
MARESTAING	288,50	342,00	551,50	469,00
CASTILLON SAVES	0,00	0,00	0,00	0,00
MONFERRAN SAVES	990,50	1 061,00	1 224,50	921,00
RAZENGUES	145,00	94,00	96,00	36,00
SEGOUFIELLE	641,50	553,00	586,00	661,00
BEAUPUY	20,00			93,50
<b>Total</b>	<b>14 097,00</b>	<b>14 102,25</b>	<b>13 177,00</b>	<b>10 926,50</b>

Le SAAD génère structurellement des déficits réguliers. Ceci résulte d'une différence négative entre la tarification des prestations, qui sont encadrées par le département et le coût de revient de l'heure d'intervention (26,74 € pour 2020).

La subvention du budget principal de la communauté de communes permet d'assurer l'équilibre du budget. Le montant de la subvention d'équilibre du budget principal de la CCGT au budget annexe SAAD de 63 k€ en 2021 (couvert par les attributions de compensation 70 k€).

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

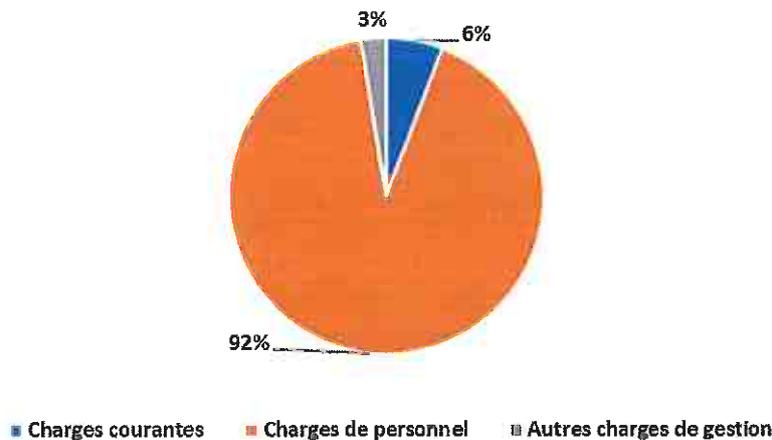
Affiché le

SLO

ID : 032-200091221-20210408-08042021\_08-DE

Groupe Cl	Article Nat. (Code / Libellé)	BP 2020	CA 2020	BP 2021	COMMENTAIRE
<b>DEPENSES</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>148 050,00</b>	<b>292 041,28</b>	<b>186 900,00</b>	
<b>Chapitre 011</b>		<b>18 700,00</b>	<b>18 217,88</b>	<b>20 600,00</b>	
011	6262 - Frais de télécommunication	1 000,00	675,24	800,00	
011	6068 - Autres achats non stockés de matières et fournitures	200,00	0,00	0,00	
011	6288 - Autres	750,00	300,00	600,00	badges/noel enf
011	60628 - Autres fournitures non stockées	150,00	0,00	3 000,00	EPI /fournitures Covid
011	6251 - Voyages et déplacements	14 500,00	14 241,82	16 000,00	
011	60624 - Fournitures administratives	100,00	0,00	200,00	
<b>Chapitre 012</b>		<b>321 400,00</b>	<b>266 372,14</b>	<b>321 400,00</b>	
012	6336 - Cotisation au fonds pour l'emploi hospitalier CDG/CNFPT	6 000,00	4 534,42	5 000,00	
012	641188 - Autres RI tit	7 500,00	15 773,70	16 800,00	
012	64514 - Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.	2 500,00	1 605,51	2 500,00	
012	64784- œuvres sociales			1 200,00	Plurélya
012	6488 - Autres charges diverses de personnel	8 000,00	8 761,60	8 900,00	titres restau/particip employ
012	6215 - Personnel affecté à l'établissement	8 000,00	7 195,33	7 500,00	refacturation serv support
012	6338 - Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	0,00	575,49	700,00	JRSSAF
012	6475 - Médecine du travail	500,00	125,00	500,00	
012	64111 - Rémunération principale tit	193 000,00	159 303,88	188 000,00	1 etp Ass/indem licenc 13k€
012	64131 - Rémunération principale non tit	52 000,00	22 366,33	40 000,00	assistante adm CDD
012	6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	300,00	0,00	0,00	
012	64511 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	15 000,00	19 879,62	22 000,00	
012	64112 - NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	2 600,00	3 405,42	3 800,00	
012	6332 - Allocation logement	2 000,00	183,32	500,00	
012	64513 - Cotisations aux caisses de retraite	24 000,00	22 662,52	24 000,00	
<b>Chapitre 016</b>		<b>10 850,00</b>	<b>10 472,08</b>	<b>8 900,00</b>	
016	6588 - Autres	0,00	2,03	0,00	
016	61561 - Maintenance - part non récup	500,00	495,78	500,00	citizen
016	6132 - Locations immobilières	4 300,00	2 943,00	2 200,00	location l/8 mois
016	61681 - Assurance maladie, maternité et accident	0,00	1 726,88	2 500,00	assurance personnel
016	6168 - Primes d'assurance-Autres risques	500,00	0,00	0,00	
016	623 - Publicité	0,00	300,00		
016	627 - Services bancaires et assimilés	1 400,00	1 404,39	1 700,00	frais CESU
016	6184 - Concours divers (cotisations...)	4 150,00	3 600,00	2 000,00	UDCASS
<b>RECETTES</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>318 950,00</b>	<b>227 184,17</b>	<b>250 000,00</b>	
<b>Chapitre 017</b>		<b>265 000,00</b>	<b>226 168,90</b>	<b>238 574,11</b>	
017	73412 - SAAD (service d'aide et d'accompagnement à domicile)	265 000,00	226 168,90	238 574,11	refacturation bénéficiaire
<b>Chapitre 018</b>		<b>53 950,00</b>	<b>110 985,37</b>	<b>111 425,89</b>	
018	7087 - Remboursement de frais par les budgets annexes	3 850,00	0,00	0,00	
018	7588 - Autres produits divers de gestion courante	0,00	1 823,23	0,00	
018	7488 - Autres (subvention équilibre)	80 100,00	104 782,06	63 233,00	prime COVID CD, CARSAT
018	6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	0,00	4 379,98	4 000,00	MAD 10% CCAS LJ
<b>Chapitre 002</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>45 097,89</b>	
	Résultat de l'année		45 097,89		

### Structure des dépenses 2021



Envoyé en préfecture le 13/04/2021

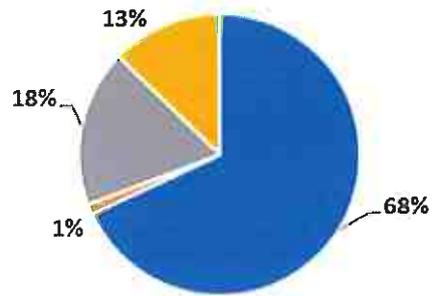
Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le



ID : 032-200091221-20210408-08042021\_08-DE

### Structure des recettes 2021



- Facturation bénéficiaire et organisme
- Refacturation agent CCAS U
- Subvention équilibre
- Excédent capitalisé



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**CCAS - CIAS DE LA GASCOGNE TOULOUSAINNE (1)**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 20009122100016

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE L'ISLE JOURDAIN

**M. 14**

**Budget primitif**

**voté par nature**

**BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)**

**ANNEE 2021**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

### I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

### II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

### III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

### IV - Annexes (7)

#### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	20
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de Trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	23
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	24
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	25
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

#### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

#### C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	26
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

#### D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	27

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	CIAS DE LA GASCOGNE TOULOUSAIN BUDGET PRINCIPAL	BP 2021
------------	--	------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	5 119,00	5 119,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		<b>5 119,00</b>	<b>5 119,00</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	5 000,00	5 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>		<b>10 119,00</b>	<b>10 119,00</b>
----------------------------	--	------------------	------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) À servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	3 530,00	0,00	3 119,00	3 119,00	3 119,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>3 530,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 119,00</b>	<b>3 119,00</b>	<b>3 119,00</b>
66	Charges financières	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>4 830,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 119,00</b>	<b>3 119,00</b>	<b>3 119,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 247,00	0,00	91,00	91,00	91,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	953,00	0,00	1 909,00	1 909,00	1 909,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>2 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>7 030,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 119,00</b>	<b>5 119,00</b>	<b>5 119,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>5 119,00</b>
--	-----------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	7 030,00	0,00	5 119,00	5 119,00	5 119,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>7 030,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 119,00</b>	<b>5 119,00</b>	<b>5 119,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>7 030,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 119,00</b>	<b>5 119,00</b>	<b>5 119,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>7 030,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 119,00</b>	<b>5 119,00</b>	<b>5 119,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>5 119,00</b>
--	-----------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	2 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	----------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DF\ 043 = RF\ 043$ .

(6) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>2 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des op. pour compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>5 000,00</b>
---	-----------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>
45...	<b>Total des op. pour le compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	1 247,00		91,00	91,00	91,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	953,00		1 909,00	1 909,00	1 909,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>2 200,00</b>		<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>

CIAS DE LA GASCOGNE TOULOUSAIN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	<b>TOTAL</b>	2 200,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>						0,00
--	--	--	--	--	--	------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						5 000,00
---	--	--	--	--	--	----------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	2 000,00
--	----------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 119,00		3 119,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	1 909,00	1 909,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		91,00	91,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>3 119,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>5 119,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>5 119,00</b>
--	-----------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	5 000,00	0,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>5 000,00</b>
---	-----------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	5 119,00		5 119,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>5 119,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 119,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>5 119,00</b>
--	-----------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 909,00	1 909,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		91,00	91,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>3 000,00</b>
-----------------------------------	-----------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>5 000,00</b>
---	-----------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV AS).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>3 530,00</b>	<b>3 119,00</b>	<b>3 119,00</b>
6064	Fournitures administratives	500,00	1 000,00	1 000,00
6161	Multirisques	700,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	80,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	150,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	150,00	20,00	20,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 600,00	1 500,00	1 500,00
6288	Autres services extérieurs	350,00	599,00	599,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>656</b>	<b>Frais de fonctionnement des groupes d'él</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		<b>3 530,00</b>	<b>3 119,00</b>	<b>3 119,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6615	Intérêts courants et de dépôts	800,00	0,00	0,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b> = a + b + c + d + e		<b>4 830,00</b>	<b>3 119,00</b>	<b>3 119,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>1 247,00</b>	<b>91,00</b>	<b>91,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)</b>	<b>953,00</b>	<b>1 909,00</b>	<b>1 909,00</b>
<b>6811</b>	<b>Dot. amort. Immos incorporelles et corpo</b>	<b>953,00</b>	<b>1 909,00</b>	<b>1 909,00</b>
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 200,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>2 200,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>7 030,00</b>	<b>5 119,00</b>	<b>5 119,00</b>

	+
<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
	+
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
	=
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>5 119,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	7 030,00	5 119,00	5 119,00
7475	Group. coll et coll. statut particulier	7 030,00	5 119,00	5 119,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013</b>		<b>7 030,00</b>	<b>5 119,00</b>	<b>5 119,00</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>7 030,00</b>	<b>5 119,00</b>	<b>5 119,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>7 030,00</b>	<b>5 119,00</b>	<b>5 119,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>5 119,00</b>
--	-----------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	200,00	0,00	0,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	200,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 000,00	5 000,00	5 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	1 500,00	4 500,00	4 500,00
2184	Mobilier	250,00	500,00	500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	250,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>2 200,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>2 200,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>2 200,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>5 000,00</b>
---	-----------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	3 000,00	3 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	3 000,00	3 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements recus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	3 000,00	3 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 247,00	91,00	91,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	953,00	1 909,00	1 909,00
28178	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	0,00	1 909,00	1 909,00
28183	Matériel de bureau et informatique	321,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	236,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	396,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 200,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>2 200,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>2 200,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>5 000,00</b>
---	-----------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)</b>	<b>A1</b>

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	5 Interventions sociales	6 Famille	TOTAL
---------	-------------------------------------	------------------------	--------------------------------	--------------	-------

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES					
Dépenses réelles	0	5 000	0	0	5 000
- Equipements municipaux (2)		5 000	0	0	5 000
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0
- Opérations financières	0				0
Dépenses d'ordre	0				0
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>5 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 000</b>
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0
<b>Total cumulé dépenses d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>5 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 000</b>
RECETTES					
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>5 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 000</b>
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0
<b>Total cumulé recettes d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>5 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 000</b>

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES					
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>5 119</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 119</b>
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0
<b>Total cumulé dépenses de fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>5 119</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 119</b>
RECETTES					
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>5 119</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 119</b>
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0
<b>Total cumulé recettes de fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>5 119</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 119</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	5 Interventions sociales	6 Famille	TOTAL
----------	---------	----------------------------------	------------------------	-----------------------------	--------------	-------

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES						
<b>Total dépenses investissement</b>		0	5 000	0	0	5 000
Dépenses réelles		0	5 000	0	0	5 000
010	Stocks	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° BA	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	5 000	0	0	5 000
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0

**RECETTES**

RECETTES						
<b>Total recettes d'investissement</b>		0	5 000	0	0	5 000
Recettes réelles		0	3 000	0	0	3 000
010	Stocks	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immo.	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	3 000	0	0	3 000
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° BA	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		0	2 000	0	0	2 000
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0	91	0	0	91
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	1 909	0	0	1 909
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES						
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		0	5 119	0	0	5 119
Dépenses réelles		0	3 119	0	0	3 119
011	Charges à caractère général	0	3 119	0	0	3 119
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0

CIAS DE LA GASCOGNE TOULOUSAIN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	5 Interventions sociales	6 Famille	TOTAL
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		0	2 000	0	0	2 000
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0	91	0	0	91
042	<i>Opérat* ordre transfert entre sections</i>	0	1 909	0	0	1 909
043	<i>Opérat* ordre intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0

RECETTES						
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		0	5 119	0	0	5 119
Recettes réelles		0	5 119	0	0	5 119
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0
70	Produits services, domaine et ventes div	0	0	0	0	0
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	5 119	0	0	5 119
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0
76	Produits financiers	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		0	0	0	0	0
042	<i>Opérat* ordre transfert entre sections</i>	0	0	0	0	0
043	<i>Opérat* ordre intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

**A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>	<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 150 €	02/03/2021

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études et frais d'insertion non suivis de réalisation	5	02/03/2021
L	Frais de recherche et de développement	5	02/03/2021
L	Logiciels	4	02/03/2021
L	Véhicules légers	7	02/03/2021
L	Camions, véhicules utilitaires et industriels, remorques	10	02/03/2021
L	Matériel de bureau électrique, électronique ou monétique	5	02/03/2021
L	Matériel informatique	5	02/03/2021
L	Mobilier	5	02/03/2021
L	Mobilier	10	02/03/2021
L	Equipement d'entretien, électroménager standard	5	02/03/2021
L	Equipement d'entretien, électroménager professionnel	8	02/03/2021
L	Matériel de communication, audio-visuel	5	02/03/2021
L	Matériel de bureau, ameublement (autre qu'électrique ou électronique)	5	02/03/2021
L	Matériel médical mobile et de secours	7	02/03/2021
L	Petit outillage ou matériels techniques	4	02/03/2021
L	Bâtiments légers, abris	10	02/03/2021

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice <b>I</b>	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL <b>II</b>
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>2 000,00</b>	<b>III</b> <b>2 000,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28178	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	1 909,00	1 909,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00
28184	Mobilier	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	91,00	91,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>5 000,00</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II</b> <b>0,00</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV</b> <b>5 000,00</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV – II (6)</b> <b>5 000,00</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

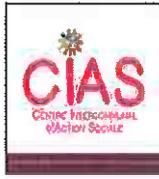
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.3</b>

**C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
SERVICE SOCIAL ET MEDICO SOCIAL	SERVICE AIDE A DOMICILE (SAAD)	01/01/2020	12 - 03/12/2019	20009122100024	SMS	Non

**DÉPARTEMENT DU GERS**CANTON DE  
L'ISLE-JOURDAIN**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE DE LA GASCOGNE  
TOULOUSAINE****EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Nombre de conseillers : 13  
 Conseillers en exercice : 12  
 Présents : 6  
 Excusés : 3  
 Absents : 3  
 Procurations : 2

**Vote**

Favorables : 8  
 Défavorable : 0  
 Abstention : 0  
 Non votant : 0

**L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi 8 avril**, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil d'administration dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la commune de l'ISLE-JOURDAIN, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 30 mars 2021

Présents<sup>1</sup> : Francis IDRAC, Jean-Claude DAROLLES, Denis DARAN, Martine DISPANS, Thierry LACAZETTE et Jean-Claude TOR

Procurations :

n° CIAS 08042021-09

1- M. Georges BELOU a donné procuration à M. Francis IDRAC

2- Mme Delphine COLLIN a donné procuration à M. Francis IDRAC

Objet**FINANCES**

Vote du budget primitif  
 2021 du budget annexe  
 SAAD

Étaient excusés : Georges BELOU, Delphine COLLIN, et Marion ARTUS

Étaient absents : Muriel ABADIE, Mohammed EL HAMMOUMI et Élisabeth RENAULT

A été nommé secrétaire : Jean-Claude DAROLLES

Monsieur le président présente à l'assemblée le budget primitif 2021 du budget annexe SAAD joint en annexe.

**Section de fonctionnement**

- Dépenses : 350 900,00 €  
 - Recettes : 350 900,00 €

**Section d'investissement**

- Dépenses : 0,00 €  
 - Recettes : 0,00 €

**Vu le débat d'orientations budgétaires du 2 mars 2021, le Conseil d'administration, ouï l'exposé du président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2021 du budget annexe SAAD.**

La présente délibération a été signée le 13 avril 2021  
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 13 avril 2021  
Expédiée à la Préfecture le 13 avril 2021  
Affichée le 13 avril 2021

Le Président,



Francis IDRAC

<sup>1</sup> Conformément à l'article 6 alinéa 4 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire : « IV.- Par dérogation aux articles L. 2121-17, L. 2121-20, L. 3121-14, L. 3121-14-1, L. 3121-16, L. 4132-13, L. 4132-13-1, L. 4132-15, L. 4422-7, L. 7122-14, L. 7122-16, L. 7123-11, L. 7222-15 et L. 7222-17 du code général des collectivités territoriales et aux articles L. 121-11 et L. 121-12 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie, et jusqu'au terme de l'état d'urgence sanitaire déclaré par le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire et prorogé dans les conditions prévues à l'article L. 3131-14 du code de la santé publique, les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, les commissions permanentes des conseils départementaux et régionaux, de la collectivité territoriale de Guyane et du Département de Mayotte et les bureaux des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Si, après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, l'organe délibérant, la commission permanente ou le bureau est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors sans condition de quorum. Dans tous les cas, un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs ».

**CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

**EXERCICE 2021**

**Inscriptions budgétaires**

Exploitation dépenses / produits

Investissement emplois / ressources

**Programmes d'investissement**

Emprunts anciens

Emprunts nouveaux

**Informations générales**

En tête

Effectifs

**Spécifiques SAD**

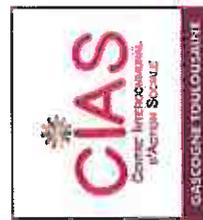
Calcul des tarifs horaires

ETP et salaires aides à domicile

**Exploitation par catégorie de personnel**

Dépenses

Produits



**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL  
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

**2021**

Envoyé en préfecture le 13/04/2021  
Reçu en préfecture le 13/04/2021  
Affiché le   
ID : 032-200091221-202-10408-08042021\_09-DE

<b>Etablissement :</b>	BUDGET ANNEXE SERVICE D'AIDE A DOMICILE
<b>Adresse :</b>	2 AVENUE DU COURDE
<b>Date de la dernière habilitation :</b>	32600 - L'ISLE JOURDAIN
<b>Organisme gestionnaire :</b>	CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA GASCogne TOULOUSAIN
<b>Téléphone :</b>	05 62 07 33 50
<b>Fax :</b>	
<b>Mél :</b>	
<b>Nom du Président :</b>	IDRAC Francis
<b>Nom du Directeur :</b>	
<i>ou de la personne habilitée à représenter l'établissement</i>	
<b>Nom des personnes habilitées à représenter l'organisme gestionnaire :</b>	
<b>Nom des personnes déléguées au SAD :</b>	
<b>N° FINESS :</b>	3207833533
<b>N° et date d'agrément :</b>	
<b>Organisme d'agrément :</b>	ARS 32
<b>Catégorie :</b>	
<b>Compétence :</b>	
<b>Convention Collective Nationale du Travail :</b>	
<b>Date d'arrivée des documents :</b>	
<b>Capacité autorisée :</b>	

**Total agrégat approuvé en N-1 (classe 6-77-78-79)**





**GRUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE**

612	Redevances de crédit bail	-	-	-	-	-	-	-	-
6132	Locations Immobilières	-	4 300,00	-	2 200,00	-	-	-	-
6135	Locations mobilières	-	-	-	-	-	-	-	-
614	Charges locatives et de co-propriété	-	-	-	-	-	-	-	-
6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers	-	-	-	-	-	-	-	-
6155	Entretien et réparations sur biens mobiliers	-	-	-	-	-	-	-	-
6156	Maintenance	-	500,00	-	500,00	-	-	-	500,00
616	Primes d'assurances	-	500,00	-	2 500,00	-	-	-	2 500,00
617	Etudes et recherches	-	-	-	-	-	-	-	-
618	Divers	-	4 150,00	-	2 000,00	-	-	-	2 000,00
623	Information, publications, relations publiques	-	-	-	-	-	-	-	-
627	Services bancaires et assimilés	-	1 400,00	-	1 700,00	-	-	-	1 700,00
635	Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)	-	-	-	-	-	-	-	-
637	Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)	-	-	-	-	-	-	-	-

**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**

651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	-	-	-	-	-	-	-	-
654	Pertes sur créances irrécouvrables	-	-	-	-	-	-	-	-
6551	Quote part résultat opé GCSMS	-	-	-	-	-	-	-	-
657	Subventions	-	-	-	-	-	-	-	-
658	Charges diverses de gestion courante	-	-	-	-	-	-	-	-

**CHARGES FINANCIERES**

66	Charges financières	-	-	-	-	-	-	-	-
----	---------------------	---	---	---	---	---	---	---	---

**CHARGES EXCEPTIONNELLES**

671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	-	-	-	-	-	-	-
673	Charges sur exercices antérieurs	-	-	-	-	-	-	-	-
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	-	-	-	-	-	-	-	-
678	Autres charges exceptionnelles	-	-	-	-	-	-	-	-

**GRUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE**

<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS, PROVISIONS ET ENGAGEMENTS</b>									
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	-	-	-	-	-	-	-	-
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-
6816	Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-
6817	Dépréciation des actifs circulants	-	-	-	-	-	-	-	-
686	Dotations aux amortissements et aux provisions - charges financières	-	-	-	-	-	-	-	-
687	Dotations aux amortissements et aux provisions - charges exceptionnelles	-	-	-	-	-	-	-	-
6871	dont dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-
68725	dont amortissements dérogatoires	-	-	-	-	-	-	-	-
68741	dont dotations à la provision réglementée destinée à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement	-	-	-	-	-	-	-	-
68742	dont dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-
687461	dont dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (établissements privés)	-	-	-	-	-	-	-	-
687462	dont dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif circulant (établissements privés)	-	-	-	-	-	-	-	-
68748	dont autres	-	-	-	-	-	-	-	-
6876	dont dotations aux dépréciations exceptionnelles	-	-	-	-	-	-	-	-
689	Engagements à réaliser sur ressources affectées (établissements privés)	-	-	-	-	-	-	-	-
6894	dont engagements à réaliser sur subventions attribuées (établissements privés)	-	-	-	-	-	-	-	-
6895	dont engagements à réaliser sur dons manuels affectés (établissements privés)	-	-	-	-	-	-	-	-
6897	dont engagement à réaliser sur legs et donations affectés (établissements privés)	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL GRUPE III</b>		0,00	10 850,00	0,00	8 900,00	8 900,00	8 900,00	8 900,00	8 900,00

Réel N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel proposé	Recouvrements	Mesures nouvelles	Total	Depenses autorisées	Budget exécutoire
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(3)+(4)	(6)	(7)
-	-	-	-	-	-	-	-
-	4 300,00	-	-	2 200,00	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
-	500,00	-	-	500,00	-	-	500,00
-	500,00	-	-	2 500,00	-	-	2 500,00
-	-	-	-	-	-	-	-
-	4 150,00	-	-	2 000,00	-	-	2 000,00
-	-	-	-	-	-	-	-
-	1 400,00	-	-	1 700,00	-	-	1 700,00
-	-	-	-	-	-	-	-

Envoyé en préfecture le 13/04/2021  
 Reçu en préfecture le 13/04/2021  
 Affiché le 13/04/2021  
 ID: 982-200091221-20210408-2021-09-DE

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le



ID : 032-200091221-20210408-08042021\_09-DE

TOTAL GENERAL ( GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	
002	Déficit de la section d'exploitation reporté
005	Amortissements comptables excédentaires différés
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	

	0,00	348 950,00	0,00	350 900,00	350 900,00	350 900,00
RAN n-2	-	-	-	-	-	-
RAN n-1	-	-	-	-	-	-
<b>Report à nouveau</b>						
	0,00	348 950,00	0,00	350 900,00	350 900,00	350 900,00

**ANNEXE I : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

Envoyé en préfecture le 13/04/2021  
Reçu en préfecture le 13/04/2021  
Service SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL  
M554 le  
ID : 032-200091221-20210406-00042021\_09-DE

**GRUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE**

**ACHATS**

601	Achats stockés de matières premières et de fournitures	-	-	-	-	-	-	-	-
602	Achats stockés - autres approvisionnements	-	-	-	-	-	-	-	-
603	Variation des stocks	-	-	-	-	-	-	-	-
606	Achats non stockés de matières et fournitures	3 200,00	-	-	-	-	-	-	3 200,00
607	Achats de marchandises	-	-	-	-	-	-	-	-
709	Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement	-	-	-	-	-	-	-	-
713	Variations des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)	-	-	-	-	-	-	-	-

**SERVICES EXTERIEURS**

6111	Sous-traitance : prestations à caractère médical	-	-	-	-	-	-	-	-
6112	Sous-traitance : prestations à caractère médico-social	-	-	-	-	-	-	-	-
6118	Sous-traitance : autres prestations de service	-	-	-	-	-	-	-	-

**AUTRES SERVICES EXTERIEURS**

6241	Transports de biens	-	-	-	-	-	-	-	-
6242	Transports d'usagers	-	-	-	-	-	-	-	-
6247	Transports collectifs de personnel	-	-	-	-	-	-	-	-
6248	Transports divers	-	-	-	-	-	-	-	-
625	Déplacements, missions et réceptions	16 000,00	-	-	-	-	-	-	16 000,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications	800,00	-	-	-	-	-	-	800,00
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur	-	-	-	-	-	-	-	-
6282	Prestations de blanchiment à l'extérieur	-	-	-	-	-	-	-	-
6283	Prestations de nettoyage à l'extérieur	-	-	-	-	-	-	-	-
6284	Prestations d'informatique à l'extérieur	-	-	-	-	-	-	-	-
6287	Remboursement de frais	600,00	-	-	-	-	-	-	600,00
6288	Autres prestations	-	-	-	-	-	-	-	-

**TOTAL GRUPE I**

										PROPOSE						
										Aide à domicile	Auxiliaire de Vie Sociale	TISF	Encadrement	Structure	Global	
<b>GRUPE I : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL</b>										20 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 600,00	
621	Personnel extérieur à l'établissement	7 500,00	-	-	-	-	-	-	-	7 500,00	-	-	-	-	-	7 500,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	6 200,00	-	-	-	-	-	-	-	6 200,00	-	-	-	-	-	6 200,00
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	248 600,00	-	-	-	-	-	-	-	248 600,00	-	-	-	-	-	248 600,00
641	Rémunération du personnel non médical	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
642	Rémunération du personnel médical	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
643	Personnes handicapées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	48 500,00	-	-	-	-	-	-	-	48 500,00	-	-	-	-	-	48 500,00
646	Charges personnes handicapées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
647	Autres charges sociales	1 700,00	-	-	-	-	-	-	-	1 700,00	-	-	-	-	-	1 700,00
648	Autres charges de personnel	8 900,00	-	-	-	-	-	-	-	8 900,00	-	-	-	-	-	8 900,00
<b>TOTAL GRUPE II</b>										321 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	321 400,00	

**GRUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL**

621	Personnel extérieur à l'établissement	7 500,00	-	-	-	-	-	-	-	7 500,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	-	-	-	-	-	-	-	-	-
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	6 200,00	-	-	-	-	-	-	-	6 200,00
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	248 600,00	-	-	-	-	-	-	-	248 600,00
641	Rémunération du personnel non médical	-	-	-	-	-	-	-	-	-
642	Rémunération du personnel médical	-	-	-	-	-	-	-	-	-
643	Personnes handicapées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	48 500,00	-	-	-	-	-	-	-	48 500,00
646	Charges personnes handicapées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
647	Autres charges sociales	1 700,00	-	-	-	-	-	-	-	1 700,00
648	Autres charges de personnel	8 900,00	-	-	-	-	-	-	-	8 900,00

**TOTAL GRUPE II**



Envoyé en préfecture le 13/04/2021  
 Reçu en préfecture le 13/04/2021  
 Affiché le   
 ID : 032-200091221-20210408-08042021\_09-DE

TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)		150 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 900,00
002	Deficit de la section d'exploitation reporté						-
005	Amortissements comptables excédentaires différés						-
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>		<b>350 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>350 900,00</b>

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL ET SECTEUR SOCIAL ET SERVICES SOCIAL ET DES FAI**  
**SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAI**

Réal N-2 (1)	Budget exécutoire N-1 (2)	Budget prévisionnel proposé		Recettes autorisées	Budget exécutoire (7)
		Recon- ductions (3)	Mesures nouvelles (4)		
-	-	-	-	(6)	(7)
-	-	-	-	-	-
-	265 000,00	-	238 574,11	-	238 574,11
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
0,00	265 000,00	0,00	238 574,11	238 574,11	238 574,11

GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION	
731	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD)
732	Produits à la charge de l'état
733	Produits à la charge du département (hors EHPAD)
734	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)
735	Produits des EHPAD - Secteur des personnes âgées
7351	dont produits des EHPAD à la charge de l'assurance maladie
7352	dont produits des EHPAD à la charge du département
7353	dont produits des EHPAD à la charge de l'usager
738	Produits à la charge d'autres financeurs

**TOTAL GROUPE I**

GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	
70	Produits sauf 7082
7082	Participations forfaitaires des usagers
70821	dont forfaits journaliers
70822	dont participations des personnes handicapées (4e alinéa de l'article L. 242-4 du CASF)
70823	dont participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT
70828	dont autres participations forfaitaires des usagers
71	Production stockée
72	Production immobilisée
74	Subventions d'exploitation et participations
75	Autres produits de gestion courante
603	Variation des stocks (en recettes)
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical
6429	Remboursements sur rémunérations du personnel médical
6439	Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées
6459/69	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de Prvoyance et sur autres charges sociales
6489	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité
6611	Intérêts des emprunts et dettes (en recettes)

**TOTAL GROUPE II**

0,00	83 950,00	0,00	67 233,00	67 233,00	67 233,00
------	-----------	------	-----------	-----------	-----------



Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le



ID : 032-200091221-20210408-08042021\_09-DE

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

**GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION ET ASSIMILES**

731	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD)
732	Produits à la charge de l'état
733	Produits à la charge du département (hors EHPAD)
734	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)
735	Produits des EHPAD - Secteur des personnes âgées
7351	dont produits des EHPAD à la charge de l'assurance maladie
7352	dont produits des EHPAD à la charge du département
7353	dont produits des EHPAD à la charge de l'usager
738	Produits à la charge d'autres financeurs

**TOTAL GROUPE I**

**GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION**

70	Produits sauf 7082
7082	Participations forfaitaires des usagers
70821	dont forfaits journaliers
70822	dont participations des personnes handicapées (4e alinéa de l'article L. 242-4 du CASF)
70823	dont participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT
70828	dont autres participations forfaitaires des usagers
71	Production stockée
72	Production immobilisée
74	Subventions d'exploitation et participations
75	Autres produits de gestion courante
503	Variation des stocks (en recettes)
509	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats
519	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs
529	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical
6429	Remboursements sur rémunérations du personnel médical
6439	Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées
6459/69	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de Prévoyance et sur autres charges sociales
779	charges sociales
6489	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité
6611	Intérêts des emprunts et dettes (en recettes)

**TOTAL GROUPE II**

PROPOSE					
Aide à domicile	Auxiliaire de Vie Sociale	TISF	Encadrement	Structure	Global
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
238 574,11	-	-	-	-	238 574,11
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
238 574,11	0,00	0,00	0,00	0,00	238 574,11

PROPOSE					
Aide à domicile	Auxiliaire de Vie Sociale	TISF	Encadrement	Structure	Global
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
63 233,00	-	-	-	-	63 233,00
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
4 000,00	-	-	-	-	4 000,00
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
67 233,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 233,00

**GRUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES**

76	Produits financiers	-	-	-	-	-	-	-
----	---------------------	---	---	---	---	---	---	---

**PRODUITS EXCEPTIONNELS**

771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-	-	-	-	-	-
773	Produits sur exercices antérieurs	-	-	-	-	-	-	-
775	Produits de cessions d'éléments d'actif	-	-	-	-	-	-	-
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-
778	Autres produits exceptionnels	-	-	-	-	-	-	-

**AUTRES PRODUITS**

781	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ( produits d'exploitation)	-	-	-	-	-	-	-
786	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ( produits financiers)	-	-	-	-	-	-	-
787	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ( produits exceptionnels)	-	-	-	-	-	-	-
78725	dont reprises sur amortissements dérogatoires	-	-	-	-	-	-	-
78741	dont reprises sur provisions réglementées pour la couverture du besoin en fonds de roulement	-	-	-	-	-	-	-
78742	dont reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	-	-	-	-	-	-	-
787461	dont reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'acq	-	-	-	-	-	-	-
787462	dont reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'acq	-	-	-	-	-	-	-
78748	dont autres reprises sur provisions	-	-	-	-	-	-	-
7876	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (établissements privés)	-	-	-	-	-	-	-
79	Transfert de charges d'exploitation	-	-	-	-	-	-	-
791	dont transfert de charges d'exploitation	-	-	-	-	-	-	-
796	dont transfert de charges financières	-	-	-	-	-	-	-
797	dont transfert de charges exceptionnelles	-	-	-	-	-	-	-

**TOTAL GROUPE III**

0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
------	------	------	------	------	------	------

**TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)**

305 807,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	305 807,11
------------	------	------	------	------	------	------------

**Report à nouveau n-2**

002	Excédent de la section d'exploitation reporté	-	-	-	-	-	-	45 092,89
005	Amortissements comptables excédentaires différés	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>		305 807,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 900,00

305 807,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 900,00
------------	------	------	------	------	------	------	------------

**Section d'investissement : emplois**

Réel N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel N
----------	--------------------------	--------------------------

**Réduction des fonds propres ou reprise sur apports**

10	Fonds associatifs, apports, dotations et réserves	-	-
1161	Amortissements comptables excédentaires différés	-	-
13	Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables	-	-

**Reprises**

14	Provisions réglementées (sauf réserve de trésorerie compte 141)	-	-
15	Provisions pour risques et charges	-	-

**Remboursement des dettes financières**

16	Emprunts et dettes assimilées	-	-
17	Dettes rattachées à des participations	-	-

**Compte de liaison investissement**

18	Comptes de liaison	-	-
----	--------------------	---	---

**Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé**

20	Immobilisations incorporelles	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	-
22	Immobilisations reçues en affectation	-	-
23	Immobilisations en cours	-	-
24	Immobilisations affectées, concédées, mises à disposition	-	-
26	Participations et créances rattachées à des participations	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-

**Autres**

28	Amortissements des immobilisations (reprises)	-	-
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (reprises)	-	-
39	Provisions pour dépréciation de stocks et en-cours	-	-
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)	-	-
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (reprises)	-	-
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers (reprises)	-	-

<b>Total des emplois</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
--------------------------	-------------	-------------	-------------

001	Résultat d'investissement antérieur reporté (Déficit)	-	-
004	Amortissements comptables excédentaires différés	-	-
003	Excédent prévisionnel d'investissement	-	-

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
----------------------	-------------	-------------	-------------

**Section d'investissement : ressources**

Réel N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel N
----------	--------------------------	--------------------------

Envoyé en préfecture le 13/04/2021  
 Reçu en préfecture le 13/04/2021  
 Affiché le   
 ID : 032-200091221-20210408-08042021\_09-DE

**Augmentation des fonds propres**

10	Fonds associatifs, apports, dotations et réserves	-	-	-
1161	Amortissements comptables excédentaires différés	-	-	-
13	Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables	-	-	-

**Dotations aux provisions**

14	Provisions réglementées (sauf réserve de trésorerie compte 141)	-	-	-
15	Provisions pour risques et charges	-	-	-

**Augmentation des dettes financières**

16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-
17	Dettes rattachées à des participations	-	-	-

**Compte de liaison investissement**

18	Compte de liaison	-	-	-
----	-------------------	---	---	---

**Immobilisations (sorties)**

20	Immobilisations incorporelles	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	-	-
22	Immobilisations reçues en affectation	-	-	-
23	Immobilisations en cours	-	-	-
24	Immobilisations affectées, concédées, mises à disposition	-	-	-
26	Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	-

**Autres**

28	Amortissements des immobilisations (dotations)	-	-	-
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (dotations)	-	-	-
39	Provisions pour dépréciation de stocks et en-cours	-	-	-
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (diminution)	-	-	-
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (dotations)	-	-	-
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers (dotations)	-	-	-

<b>Total des ressources</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------	-------------	-------------	-------------

001	Résultat d'investissement antérieur reporté (Excédent)	-	-	-
004	Amortissements comptables excédentaires différés	-	-	-
007	Déficit prévisionnel d'investissement	-	-	-

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
----------------------	-------------	-------------	-------------





## Annexe 11 : Tableau des effectifs

Catégorie	A Temps plein n-1		B Temps partiel n-1		C Total n-1		Variation en ETP n		Nombre d'ETP résultant du budget exécutoire
	Nombre d'agents	0	Nombre d'agents	0	Nombre d'agents	0	proposée		
							en plus	en moins	
1 Direction/Encadrement <b>TOTAL 1</b>	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
2 Administration/Gestion <b>TOTAL 2</b>	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	2,28
3 Services généraux <b>TOTAL 3</b>	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
4 Restauration <b>TOTAL 4</b>	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
5 Socio-éducatif <b>TOTAL 5</b>	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
6 Paramédical <b>TOTAL 6</b>	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
7 Médical <b>TOTAL 7</b>	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
8 Autres fonctions : aide à domicile <b>TOTAL 8</b>	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	4,71
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6,99</b>

### Calcul des tarifs horaires

Tarifs horaires		PROPOSE					
		Aide à domicile	Auxiliaire de Vie Sociale	TISF	Encadrement	Structure	Global
A	TOTAL CHARGES GROUPES I + II + III	350 900,00	-	-	-	-	350 900,00
B	PRODUITS EN ATTENUATION	67 233,00	-	-	-	-	67 233,00
	TOTAL GROUPES II + III						
C	Reprises sur le compte 11 511 (excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reconductibles) et le compte 10687 (excédent affecté en réserve de compensation des charges d'amortissement).						-
D	Dotation (débits) de l'exercice aux amortissements comptables excédentaires différés (compte 116-1).						-
E	Solde débiteur du compte 116-2 : Dépenses pour congés payés ou solde créditeur du compte 4282 : Dettes provisionnées pour congés à payer.						-
F	Provisionnements (débits) de l'exercice au compte 116-3 : Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R. 314-45 du code de l'action sociale et des familles et au compte 116-8.						-
G	A - (B + C + D + E + F) = Dépenses nettes autorisées.	283 667,00	-	-	-	-	283 667,00
H	(+/-) Reprises de résultat					45 092,89	45 092,89
	Total à prendre en compte pour le calcul des tarifs = G + ou -	283 667,00	-	-	-	45 092,89	328 759,89
H	Nombre d'heures d'interventions	15 425					15 425
	Montants horaires	18,39	-	-	-	-	18,39
	Tarifs horaires	-	-	-	-	-	18,39



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre de conseillers : 13  
Conseillers en exercice : 12  
Présents : 6  
Excusés : 3  
Absents : 3  
Procurations : 2

**Vote**

Favorables : 8  
Défavorables : 0  
Abstentions : 0  
Non votants : 0

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi 8 avril, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil d'administration dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la commune de l'ISLE-JOURDAIN, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 30 mars 2021

Présents<sup>1</sup> : Francis IDRAC, Jean-Claude DAROLLES, Denis DARAN, Martine DISPANS, Thierry LACAZETTE et Jean-Claude TOR

Procurations :

n° CIAS 08042021-10

1- M. Georges BELOU a donné procuration à M. Francis IDRAC

2- Mme Delphine COLLIN a donné procuration à M. Francis IDRAC

Objet

**RESSOURCES  
HUMAINES**

Convention d'adhésion au traitement des dossiers de demande d'allocations chômage et leurs suivis

Étaient excusés : Georges BELOU, Delphine COLLIN, et Marion ARTUS

Étaient absents : Muriel ABADIE, Mohammed EL HAMMOUMI et Élisabeth RENAULT

A été nommé secrétaire : Jean-Claude DAROLLES

Monsieur le Président informe le conseil d'administration que, conformément à l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 fixant le statut des fonctionnaires territoriaux, les centres de gestion de la Fonction publique territoriale sont habilités, au-delà de leurs missions obligatoires relatives à la gestion des carrières des fonctionnaires territoriaux, d'assurer des services facultatifs communs à plusieurs collectivités.

Le centre de gestion du Gers, par sa décision du 19 décembre 2003, offre aux collectivités et à leurs établissements, la possibilité d'adhérer au service facultatif d'indemnisation de l'assurance chômage pour les agents privés involontairement d'emploi dans la F.P.T. ; selon les prestations et conditions de coûts, indiquées dans le tableau ci-après.

Le centre de gestion de la Charente-Maritime, pour le compte du centre de gestion du Gers, assurera l'étude et le suivi des dossiers que la collectivité aura confiés au CDG 32 ; ce dernier se chargera de rassembler les éléments du dossier nécessaires à l'étude et procèdera à la facturation du service.

Les prestations porteront sur les points figurant dans le tableau ci-après et seront facturées selon les forfaits indiqués qui, pour l'année 2021, sont fixés comme suit :

l'étude du droit initial à indemnisation chômage	150,00 €
l'étude du droit en cas de reprise ou de réadmission à l'indemnisation chômage	58,00 €
l'étude des cumuls de l'allocation chômage et activité réduite	37,00 €
l'étude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC	20,00 €
le suivi mensuel des droits à l'allocation	14,00 €
conseil juridique, (par tranchée de temps de 30 minutes)	15,00 €

Le Conseil d'administration, ouï l'exposé du président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adhérer au service facultatif d'indemnisation du chômage à compter du 06/04/2021,
- d'autoriser le Président à signer la convention, ci-jointe, avec le centre de gestion du Gers,
- de prévoir les crédits au budget 2021.

La présente délibération a été signée le 13 avril 2021  
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 13 avril 2021  
Expédiée à la Préfecture le 13 avril 2021  
Affichée le 13 avril 2021

Le Président,



Francis IDRAC

<sup>1</sup> Conformément à l'article 6 alinéa 4 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire : « IV.- Par dérogation aux articles L. 2121-17, L. 2121-20, L. 3121-14, L. 3121-14-1, L. 3121-16, L. 4132-13, L. 4132-13-1, L. 4132-15, L. 4422-7, L. 7122-14, L. 7122-16, L. 7123-11, L. 7222-15 et L. 7222-17 du code général des collectivités territoriales et aux articles L. 121-11 et L. 121-12 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie, et jusqu'au terme de l'état d'urgence sanitaire déclaré par le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire et prorogé dans les conditions prévues à l'article L. 3131-14 du code de la santé publique, les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, les commissions permanentes des conseils départementaux et régionaux, de la collectivité territoriale de Guyane et du Département de Mayotte et les bureaux des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Si, après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, l'organe délibérant, la commission permanente ou le bureau est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors sans condition de quorum. Dans tous les cas, un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs ».



**CONVENTION D'ADHESION**  
**au TRAITEMENT des DOSSIERS de DEMANDE d'ALLOCATIONS de CHOMAGE et leurs**  
**SUIVIS**  
(réalisé par le Centre de Gestion de la F.P.T. du Gers pour le compte du CIAS  
Gascogne Toulousaine)

**Entre,**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers, représenté par son Président, Monsieur Didier DUPRONT,

d'une part,

**Et,**

Le CIAS Gascogne Toulousaine représentée par son Président, Monsieur Francis IDRAC, habilité à signer la convention par décision du Conseil d'Administration en date du

.....

d'autre part.

- Vu l'article 25 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale;
- Vu la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers en date du 19 décembre 2003 relative à la création d'un service de traitement des dossiers de demandes d'allocations pour perte d'emploi ainsi que leur suivi mensuel assuré par convention avec le Centre de Gestion de la Charente Maritime

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT**

**ARTICLE 1 : Objet**

Le Centre de Gestion assure, pour le compte du CIAS Gascogne Toulousaine, le traitement des dossiers de demandes d'allocations de chômage, ainsi que le suivi mensuel.

## **ARTICLE 2 : Nature des prestations**

- étude du droit initial à indemnisation chômage ou à indemnisation relative à la rupture conventionnelle,
- étude du droit en cas de reprise ou réadmission à l'indemnisation chômage,
- étude des cumuls de l'allocation chômage et activité réduite,
- étude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC,
- suivi mensuel des droits à l'allocation chômage,
- conseil juridique.

## **ARTICLE 3 : Contribution financière**

Selon la nature de la prestation demandée, CIAS Gascogne Toulousaine (budget annexe SAAD) verse au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers une contribution financière par dossier déposé, définie de la manière suivante pour l'année d'adhésion :

X	l'étude du droit initial à indemnisation chômage ou à indemnisation relative à la rupture conventionnelle	150,00 €
X	l'étude du droit en cas de reprise ou de réadmission à l'indemnisation chômage	58,00 €
X	l'étude des cumuls de l'allocation chômage et activité réduite	37,00 €
X	l'étude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC	20,00 €
X	le suivi mensuel des droits à l'allocation	14,00 €
X	Conseil juridique pour une durée de 30 minutes	15,00€

Cette participation pourra faire l'objet d'une révision par le conseil d'administration du Centre de Gestion au cours des années suivantes. Toute modification fera l'objet d'une notification par le Centre de Gestion à l'adhérent et indiquera la date de mise en œuvre.

## **ARTICLE 4 : Durée**

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 06/04/2021 et est renouvelable par tacite reconduction.

## **ARTICLE 5 : Résiliation**

La présente convention peut être résiliée à tout moment par l'un des signataires, après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception et avec un préavis de six mois.

Fait à \_\_\_\_\_, Le

A L'Isle Jourdain

Le Président du Centre de Gestion  
De la FPT du Gers

Le Président du CIAS Gascogne Toulousaine